



RAPPORT STATISTIQUE
2019

SOMMAIRE

3 DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Représentation selon le type de régime

Répartition des familles des assurés selon leur configuration

4 Répartition par sexe

Répartition par tranche d'âge

5 Âges moyens 2019

Pyramide des âges comparée entre le régime spécial des IEG et le Régime général

6 Pyramide des âges des bénéficiaires ouvrants droit

Pyramide des âges des bénéficiaires ayants droit

7 Répartition des ouvrants droit actifs / pensionnés & ayants droit actifs / pensionnés

Répartition des bénéficiaires par qualité

8 Part des bénéficiaires ayant une affection de longue durée (ALD)

Nombre d'assurés du Régime général en ALD

9 Répartition des bénéficiaires sur le territoire

Nouveaux actifs et nouveaux pensionnés

10 DONNÉES DE PRESTATIONS

Profil d'utilisation des prestations de soins selon les tranches d'âge

Profil d'utilisation des prestations de soins actifs / inactifs

Poids des postes de dépenses remboursées

11 Montants de la part complémentaire et de la part de base

Statistiques RNIAM

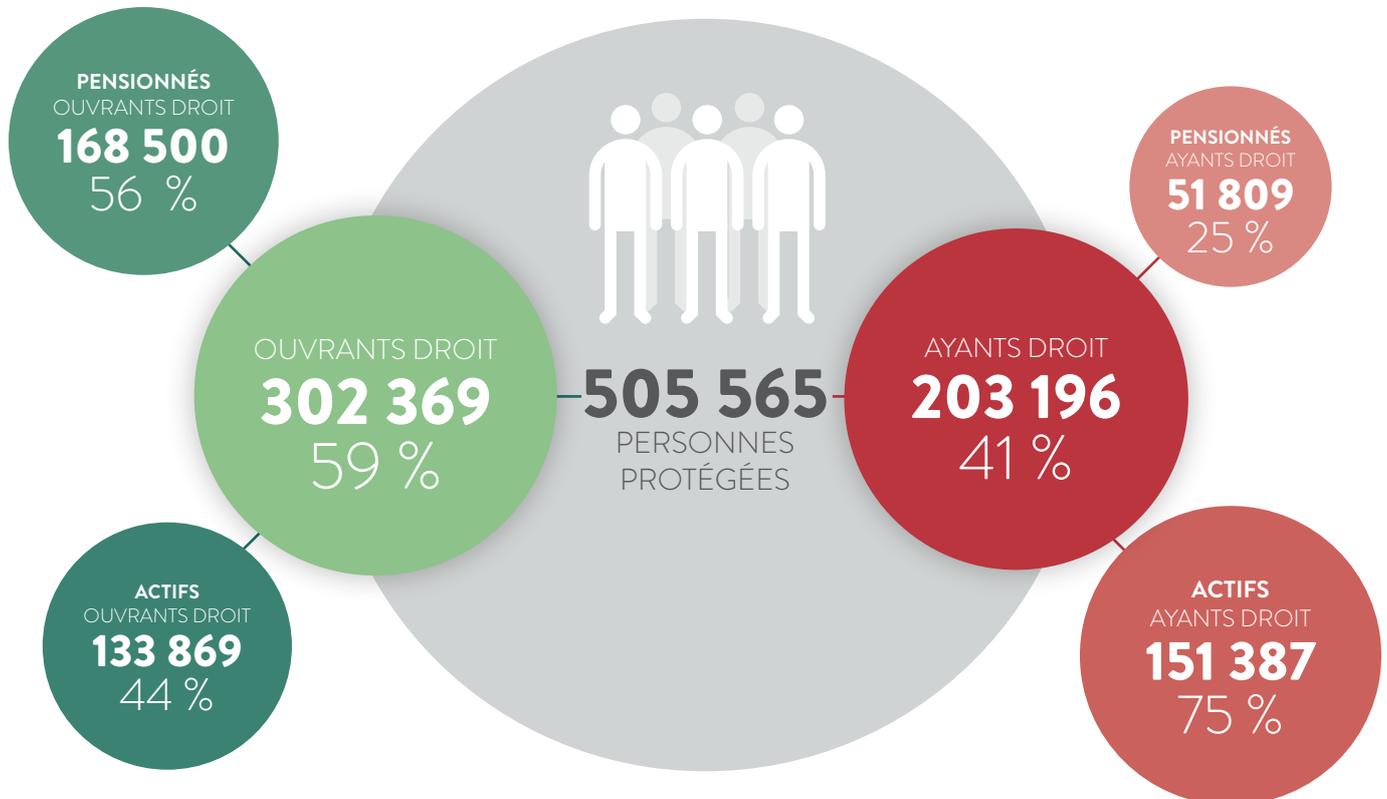
12 DONNÉES FINANCIÈRES

13 DONNÉES RELATIVES AUX EMPLOYEURS IEG

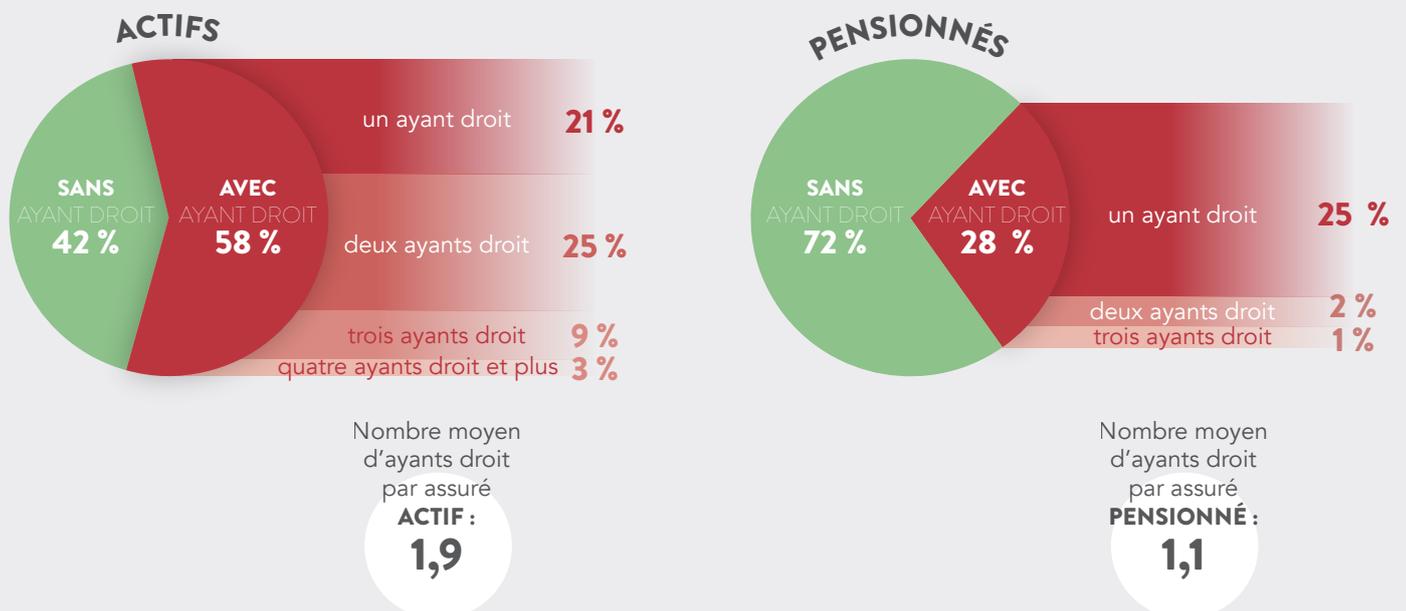
14 DONNÉES RESSOURCES HUMAINES | EFFECTIF CAMIEG

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

REPRÉSENTATION SELON LE TYPE DE RÉGIME

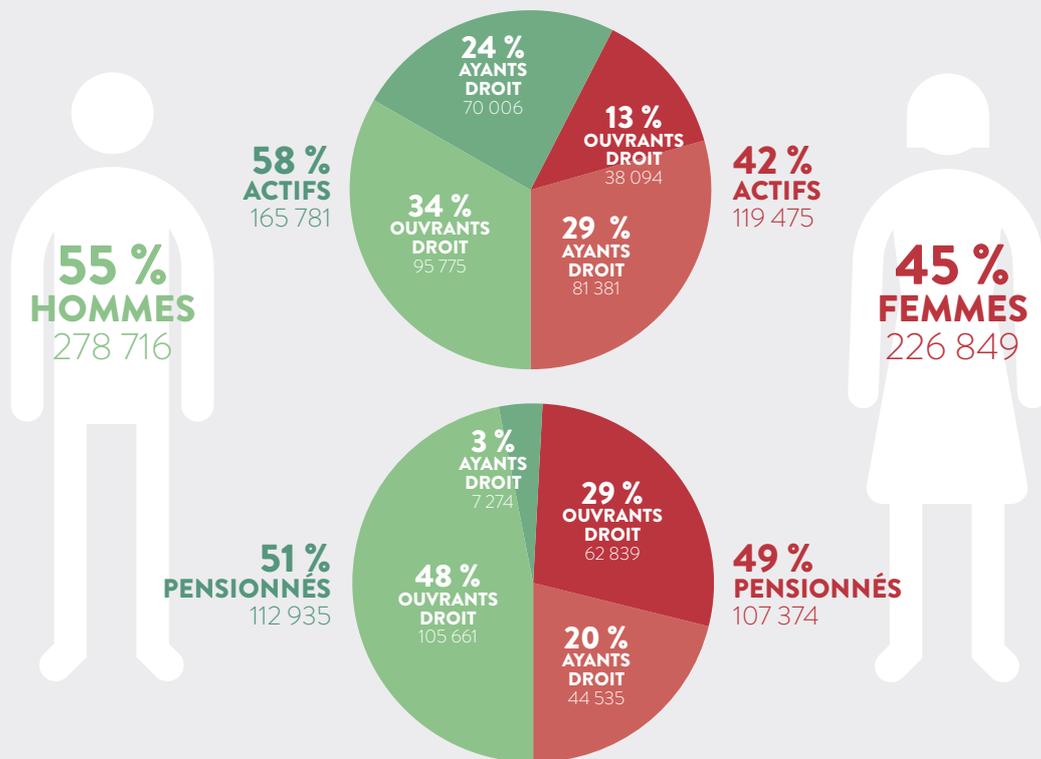


RÉPARTITION DES FAMILLES DES ASSURÉS SELON LEUR CONFIGURATION



RÉPARTITION PAR SEXE

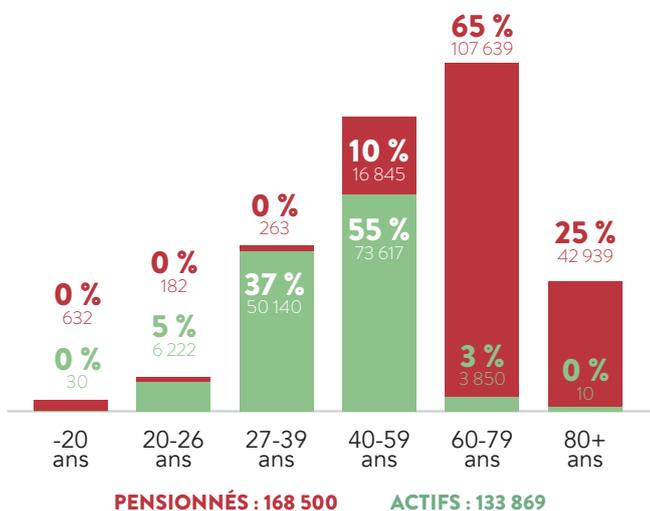
De 2018 à 2019, le nombre d'hommes évolue de - 1,4 %, le nombre de femmes de - 2,2 %.



RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

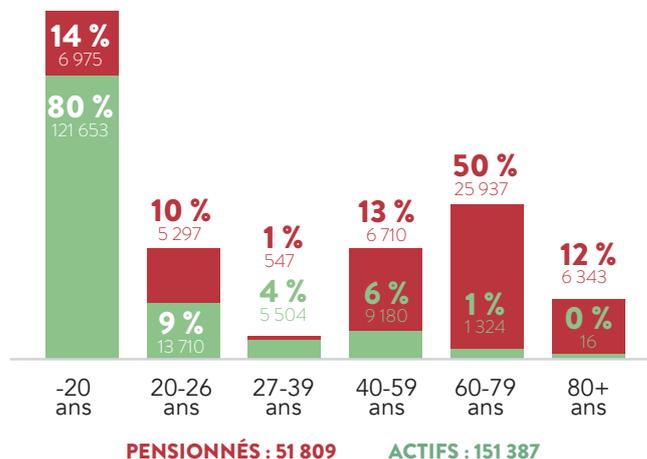
OUVRANTS DROIT : 302 369

Évolution 2018 / 2019 **-0,8%**



AYANTS DROIT : 203 196

Évolution 2018 / 2019 **-3,1%**

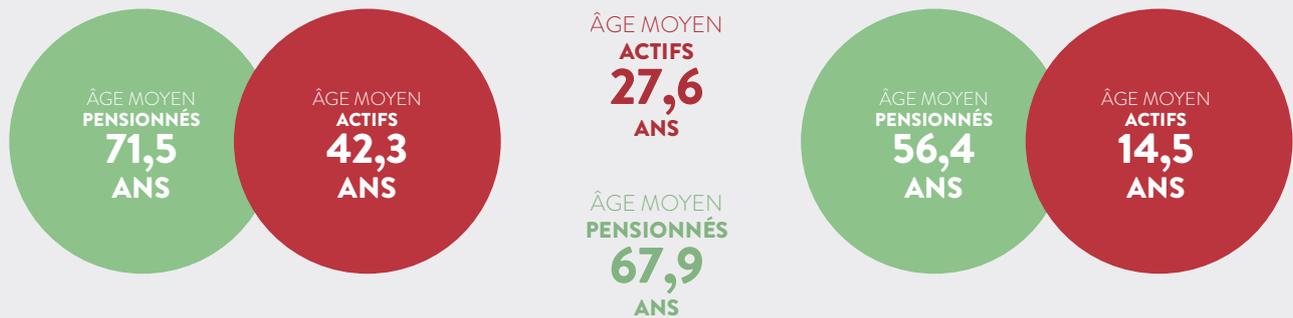


ÂGES MOYENS 2019

ÂGE MOYEN
ENSEMBLE DES BÉNÉFICIAIRES
45,2 ANS

ÂGE MOYEN
OUVRANTS DROIT
58,6 ANS

ÂGE MOYEN
AYANTS DROIT
25,2 ANS

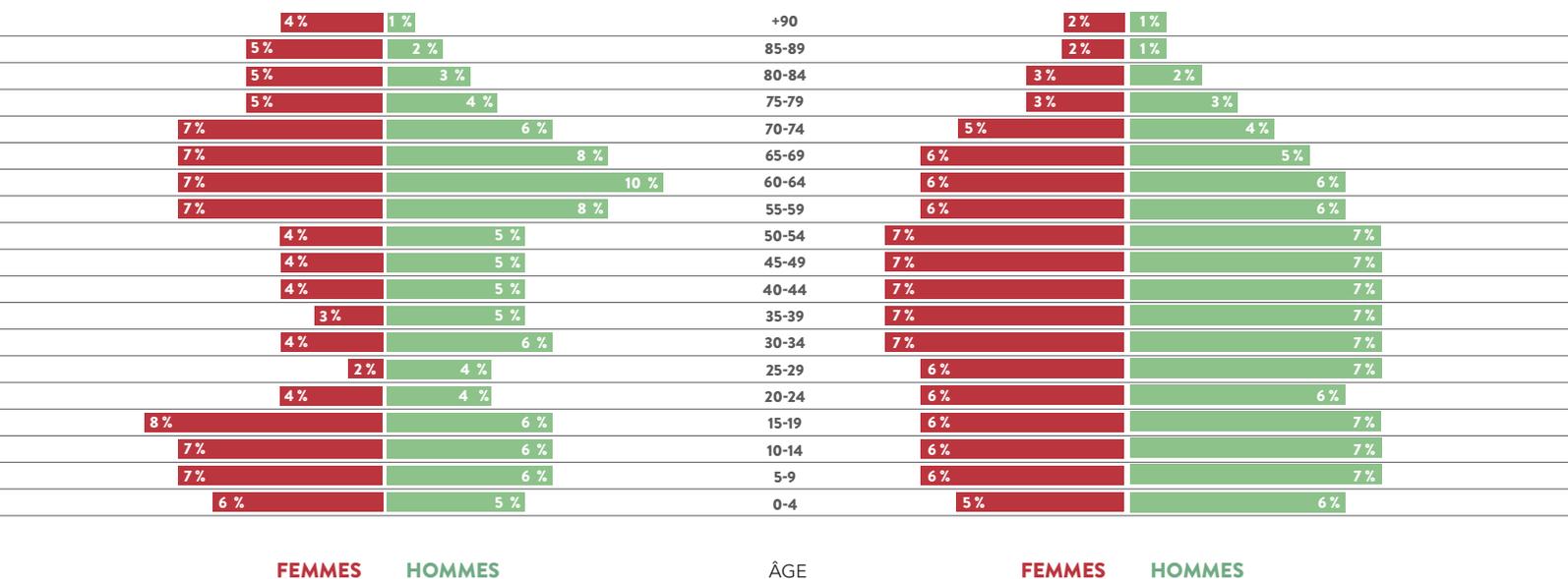


PYRAMIDE DES ÂGES COMPARÉE ENTRE LE RÉGIME SPÉCIAL DES IEG ET LE RÉGIME GÉNÉRAL

La population couverte par la Camieg est un peu plus âgée que la population qui constitue le Régime général. À la Camieg, les moins de 20 ans représentent 26 % de la population contre 24 % au Régime général. Les plus de 65 ans représentent 28 % de la population de la Camieg contre 18 % au Régime général.

POPULATION TOTALE
CAMIEG 2019

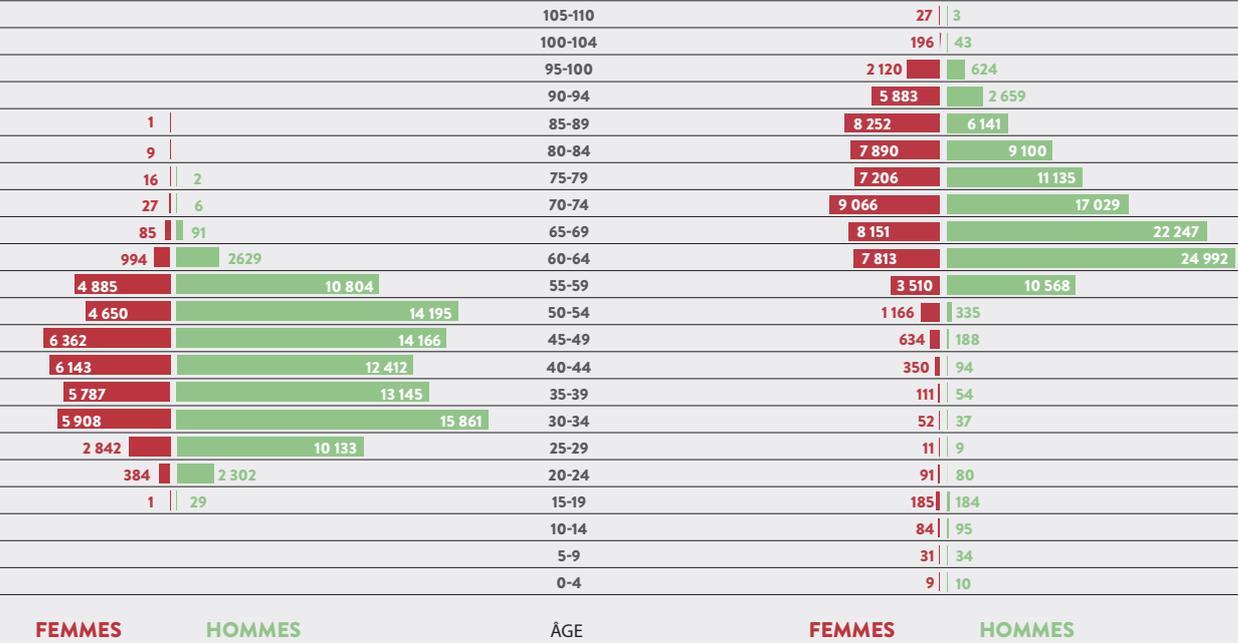
POPULATION TOTALE
RÉGIME GÉNÉRAL 2018



PYRAMIDE DES ÂGES DES BÉNÉFICIAIRES OUVRANTS DROIT

OUVRANTS DROIT **ACTIFS**

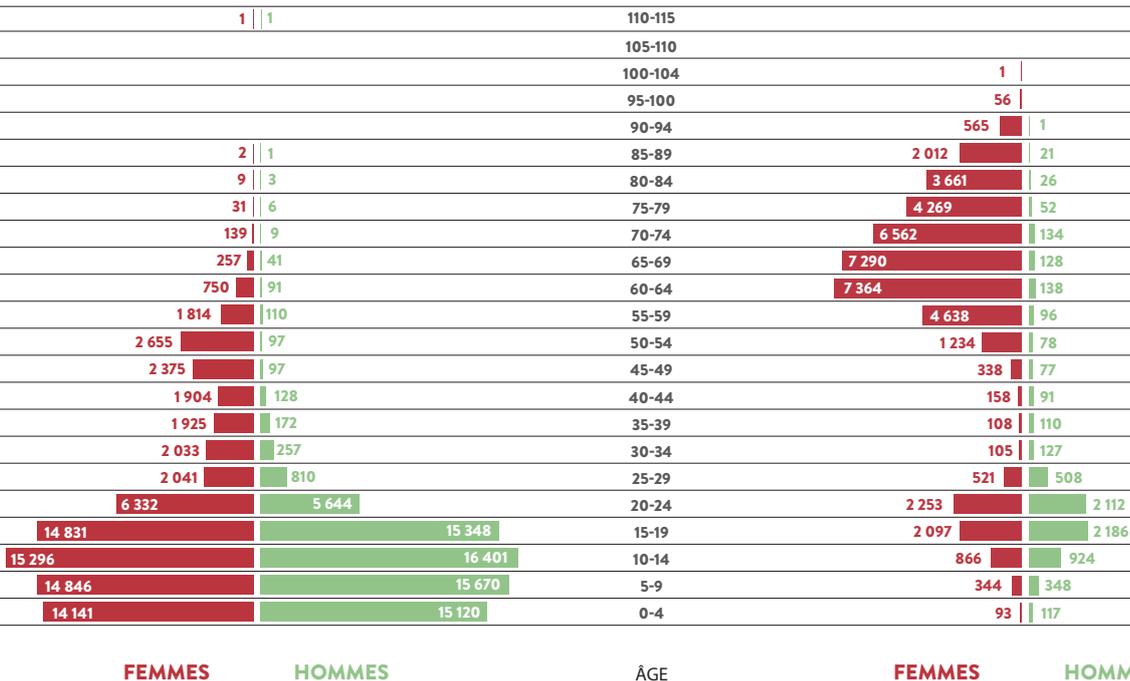
OUVRANTS DROIT **PENSIONNÉS**



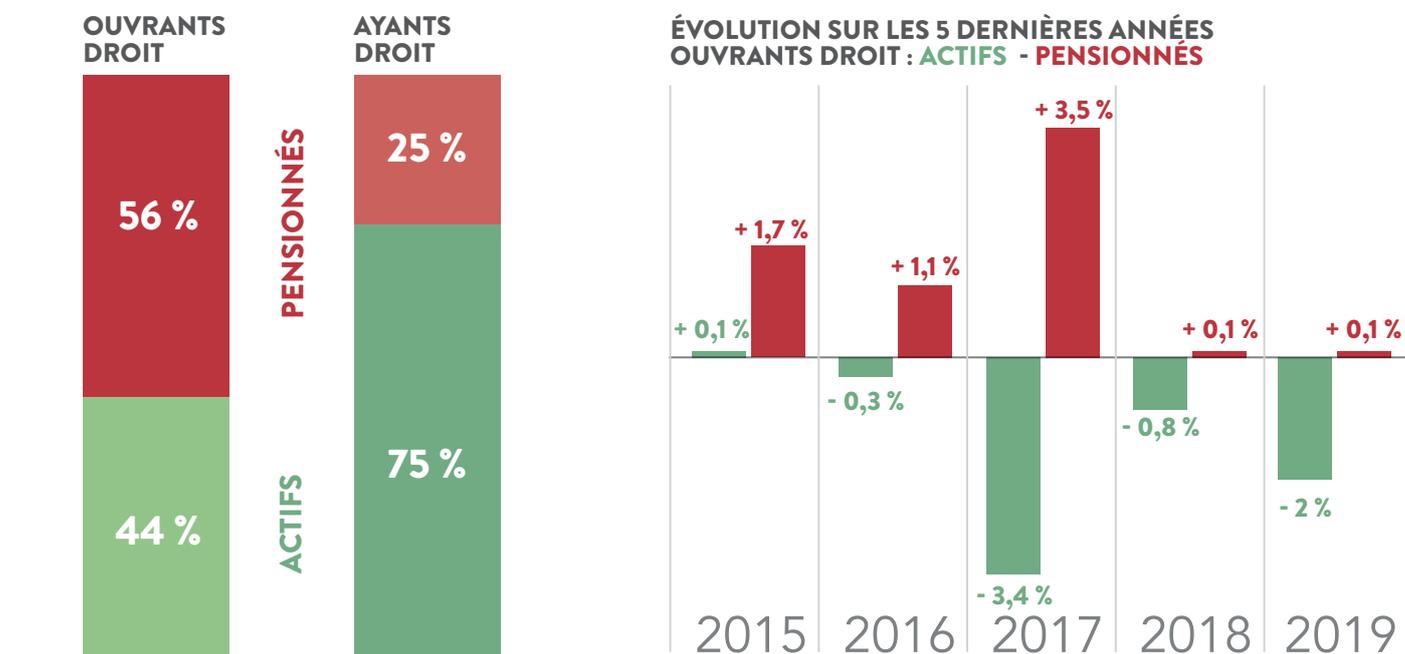
PYRAMIDE DES ÂGES DES BÉNÉFICIAIRES AYANTS DROIT

AYANTS DROIT **ACTIFS**

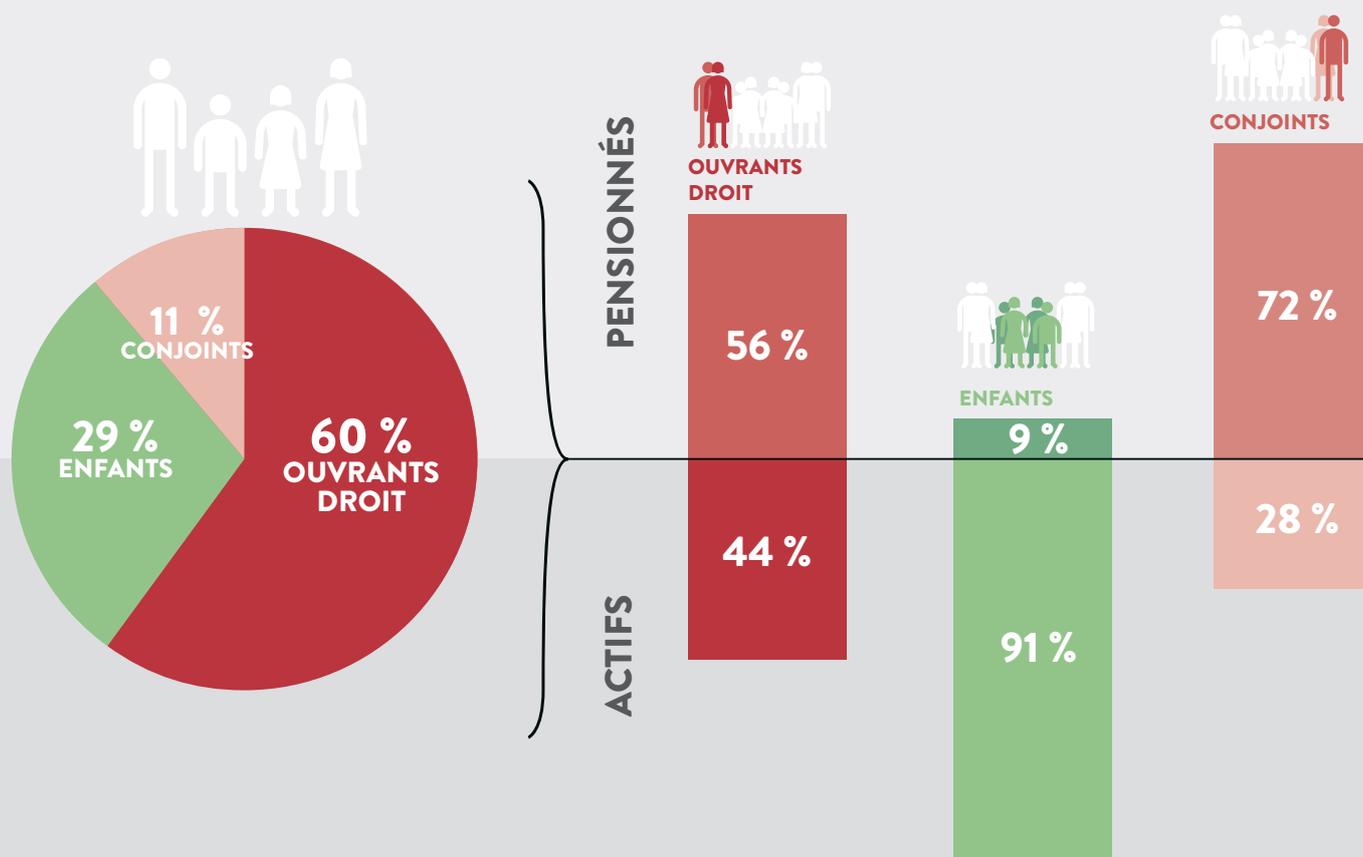
AYANTS DROIT **PENSIONNÉS**



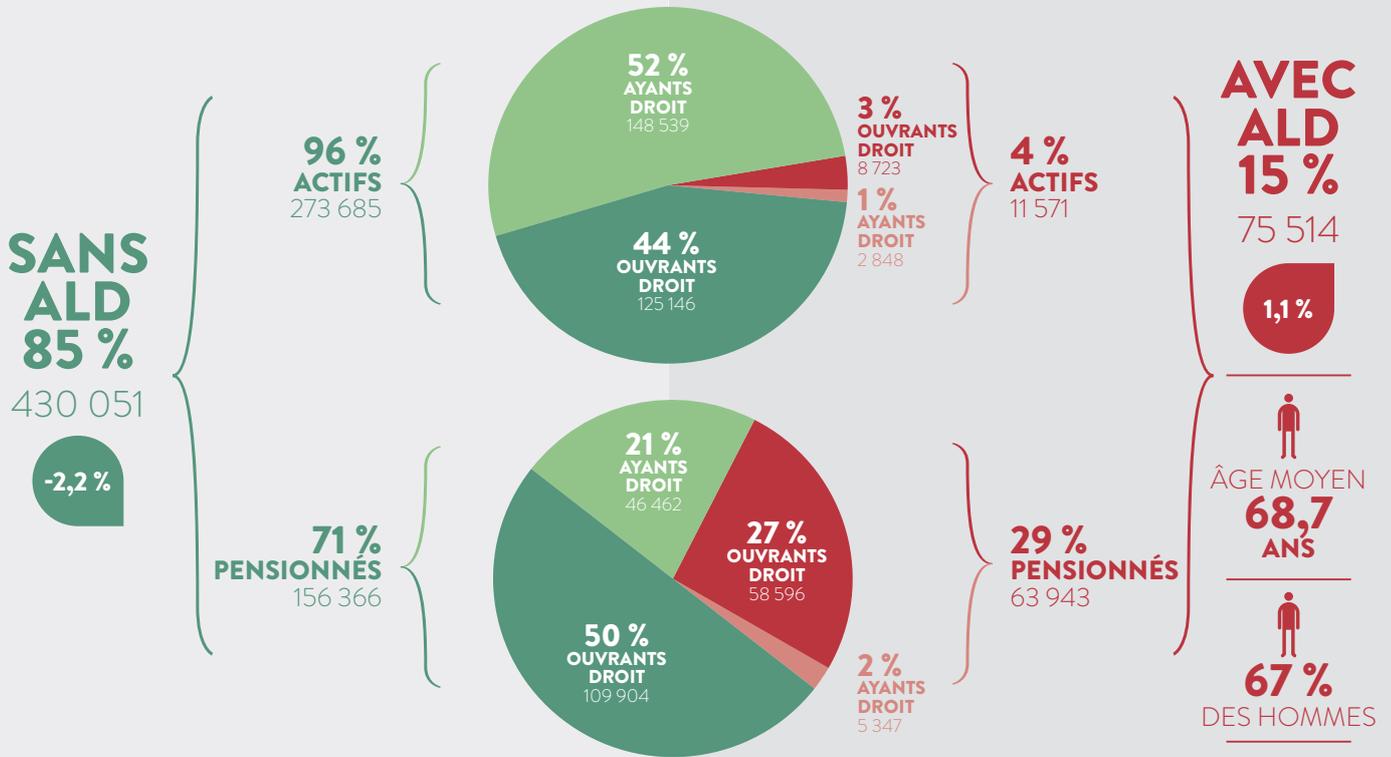
RÉPARTITION DES OUVRANTS DROIT ACTIFS / PENSIONNÉS AYANTS DROIT ACTIFS / PENSIONNÉS



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR QUALITÉ



PART DES BÉNÉFICIAIRES AYANT UNE AFFECTION DE LONGUE DURÉE (ALD)

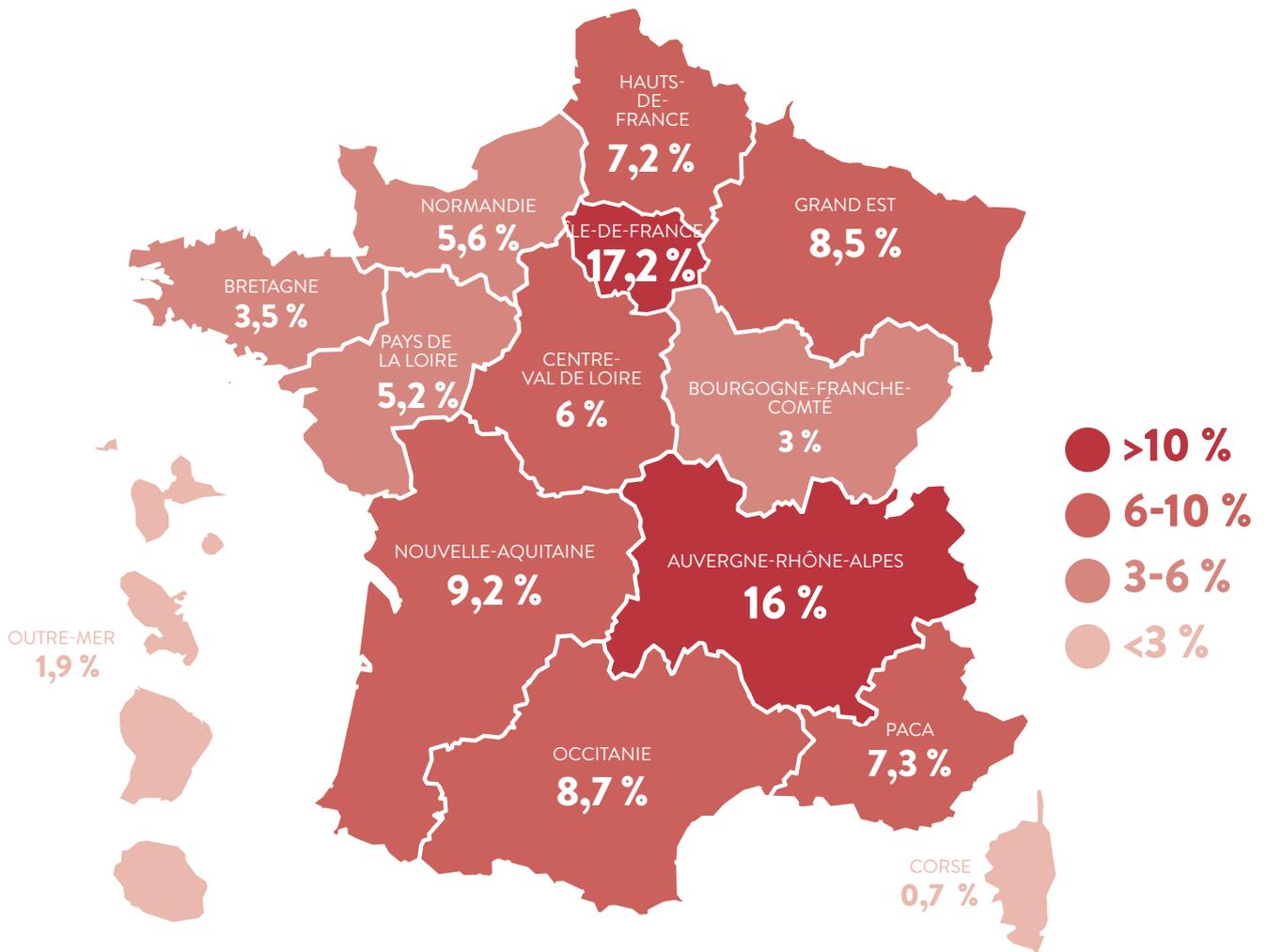


NOMBRE D'ASSURÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN ALD

Source 2017: Cnam
(Données 2018 non communiquées en mai 2020)

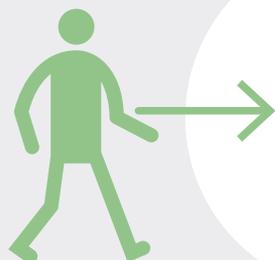


RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SUR LE TERRITOIRE



NOUVEAUX ACTIFS ET NOUVEAUX PENSIONNÉS

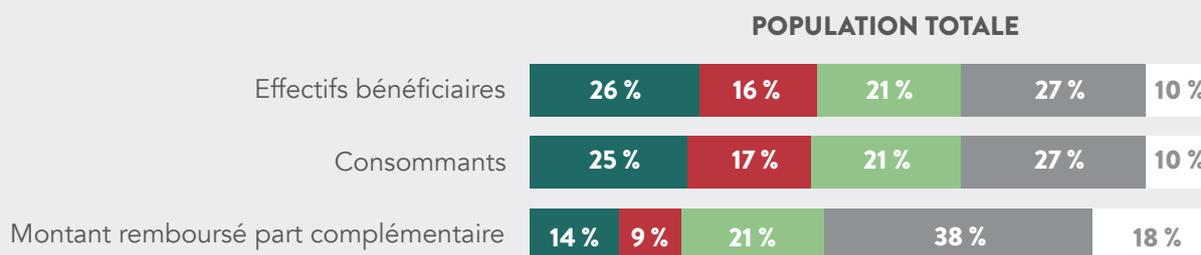
1 629
PERSONNES
ONT ÉTÉ EMBAUCHÉES
DANS LA BRANCHE
DES IEG



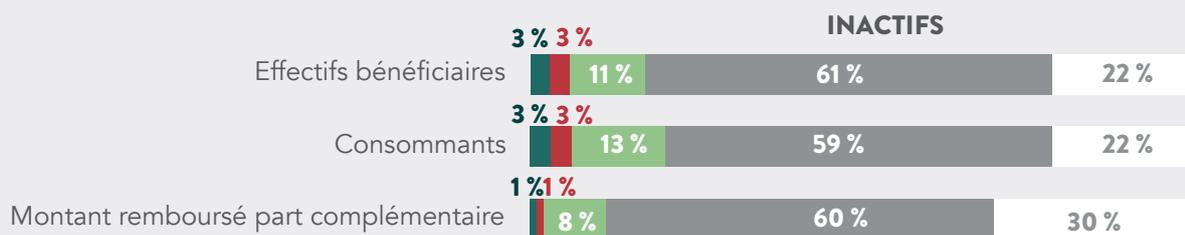
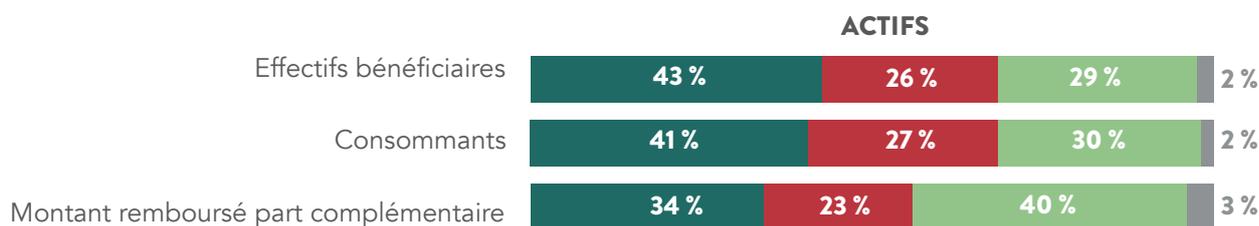
3 481
ACTIFS
SONT DEVENUS
PENSIONNÉS

DONNÉES DE PRESTATIONS

PROFIL D'UTILISATION DES PRESTATIONS DE SOINS SELON LES TRANCHES D'ÂGE



PROFIL D'UTILISATION DES PRESTATIONS DE SOINS ACTIFS / INACTIFS



POIDS DES POSTES DE DÉPENSES REMBOURSÉES

Part de base RO		Part complémentaire RC	
POSTES DE DÉPENSES	POIDS	POSTES DE DÉPENSES	POIDS
Médicaments	26 %	Honoraires dentaires	23 %
Hospitalisation	17 %	Médicaments	15 %
Auxiliaires médicaux	13 %	Dispositifs médicaux	13 %
Actes techniques	13 %	Hospitalisation	10 %
Consultations	10 %	Optique	9 %
Dispositifs médicaux	9 %	Consultations	8 %
Analyses et prélèvements	4 %	Auxiliaires médicaux	8 %
Transports sanitaires	4 %	Actes techniques	7 %
Honoraires dentaires	4 %	Analyses et prélèvements	3 %
Optique	0 %	Transports sanitaires	1 %
Autres honoraires médicaux	0 %	Autres honoraires médicaux	1 %
Autres prestations de soins	0 %	Prime layette	1 %
Prime layette	0 %	Autres prestations de soins	1 %
		Allocations décès	0 %

MONTANTS DE LA PART COMPLÉMENTAIRE ET DE LA PART DE BASE

Dépenses remboursées au titre
du régime de base

608,3
millions d'euros (M€)

Dépenses remboursées au titre
du régime complémentaire

259,8
millions d'euros (M€)

	Montant part complémentaire (RC)	Montant part de base (RO)
POSTES DE DÉPENSES		
Consultations	22 M€	61,4 M€
Actes techniques	18,8 M€	78,6 M€
Autres honoraires médicaux	1,9 M€	0,7M€
Honoraires dentaires	60,3 M€	23,3 M€
Auxiliaires médicaux	19,7 M€	78,9 M€
Analyses et prélèvements	8,8 M€	25,4 M€
Médicaments	38,4 M€	155,2 M€
Optique	23,8 M€	1,7 M€
Dispositifs médicaux	34,9 M€	52,9 M€
Transports sanitaires	2 M€	25M€
Autres prestations de soins	1,4 M€	0,6 M€
Prestations hospitalières	25,3 M€	104,8 M€
Prime layette	1,8 M€	
Allocations décès	0,5 M€	
Total	259,8 M€	608,3 M€

STATISTIQUES RNIAM

L'état civil et le numéro de sécurité sociale du bénéficiaire doivent être validés par l'Assurance Maladie afin que ce dernier puisse accéder à un certain nombre de services tels que : l'obtention de carte vitale, l'ouverture d'un compte Ameli, la création d'un Dossier Médical Partagé (DMP), l'accès au Répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS), etc.

En 2019, 99,97 % des numéros de sécurité sociale de nos bénéficiaires couverts pour les deux parts sont validés par l'Assurance Maladie.

DONNÉES FINANCIÈRES

RÉSULTATS GLOBAUX POUR LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

29,16 millions d'euros

5,39 M€
POUR LES ACTIFS

23,77 M€
POUR LES INACTIFS

DÉTAIL DES DÉPENSES ET RECETTES DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

	2018 en M€	Évolution en %	2019 en M€	Évolution en %
	RECETTES			
	73,76	6,14	74,14	0,51
	39,34	6,30	39,54	0,51
	0,39		0,40	
	Ajustements			
	113,49	6,33	114,08	0,52
	DÉPENSES			
	98,31	1,66	100,14	1,86
	8,42	-4,18	8,55	1,54
	106,73	1,18	108,69	1,84
	6,76	NS	5,39	NS
	120,16	6,11	125,55	4,48
	RECETTES			
	115,09	2,97	116,72	1,42
	75,95	-0,47	76,33	0,51
	0,48	NS	0,46	NS
	Ajustements			
	191,52	1,70	193,51	1,04
	DÉPENSES			
	157,70	3,63	159,18	0,94
	10,19	-1,67	10,56	3,63
	167,89	3,30	169,74	1,10
	23,63	-8,28	23,77	0,61
	258,67	10,13	282,44	9,19
	305,01	3,37	307,59	0,85
	274,62	2,46	278,43	1,39
	30,39	NS	29,16	NS
	378,83	8,81	407,99	7,15

DONNÉES RELATIVES AUX EMPLOYEURS IEG

Le recouvrement des cotisations du régime complémentaire est assuré par la Camieg, dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes régissant le régime spécial. Ainsi les employeurs IEG et la CNIÉG (Caisse de retraite) versent ces cotisations à l'organisme. Les cotisations maladie du régime de base sont recouvrées par l'Urssaf ou la MSA.

Dans une optique de simplification des démarches pour les entreprises, les pouvoirs publics ont inscrit dans la Loi de financement de la Sécurité sociale 2020, un article relatif à l'unification du recouvrement des cotisations sociales auprès des Urssaf. Afin que cette mesure législative soit appliquée, un accompagnement auprès des employeurs de la branche des IEG, des organismes versant des pensions (CNIÉG), de leurs tiers-déclarants et des éditeurs de logiciels de paie a été réalisé en 2019.



159
ENTREPRISES
AFFILIÉES
au 31/12/2019

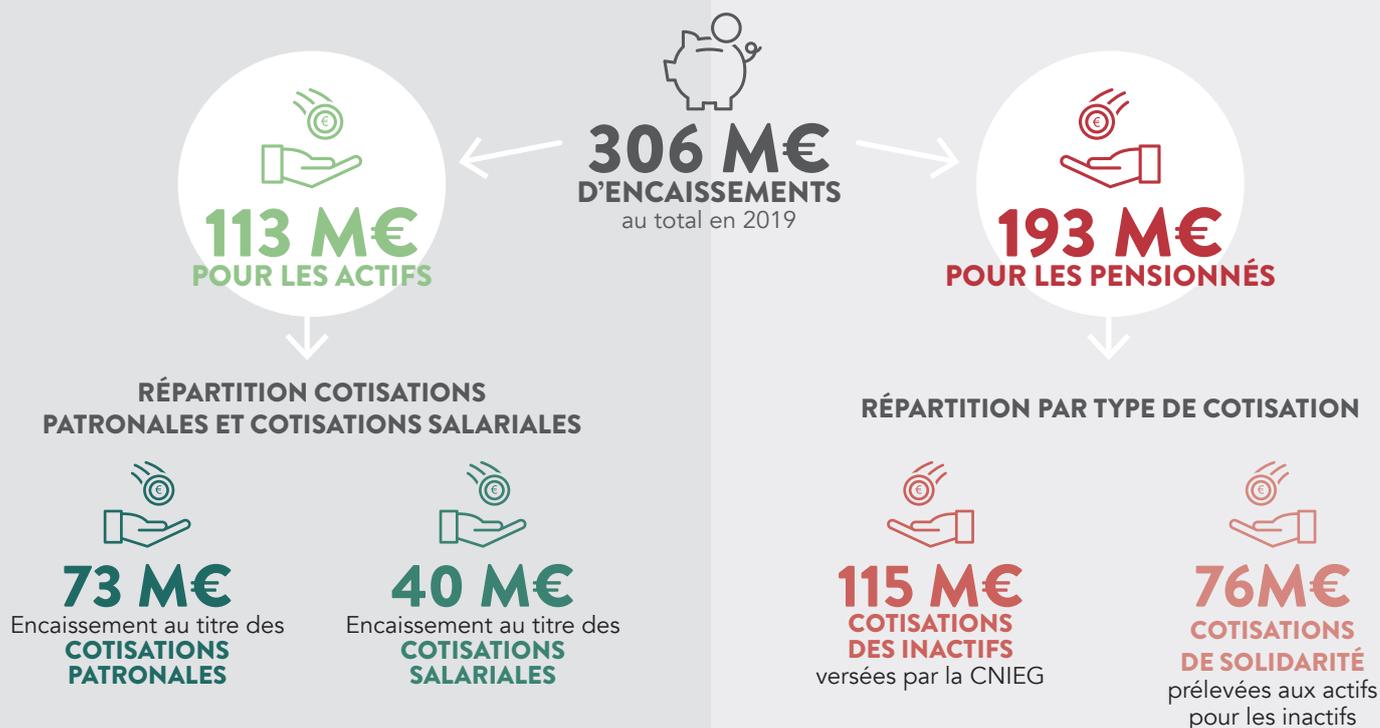


84 550
DSN
déclarations sociales nominatives
réceptionnées par la Camieg
au titre des périodes d'emploi de 2019



99,88 %
des DSN réceptionnées
ont été intégrées par
le système d'information

COTISATIONS RECOUVRÉES AUPRÈS DES EMPLOYEURS ET LA CNIÉG

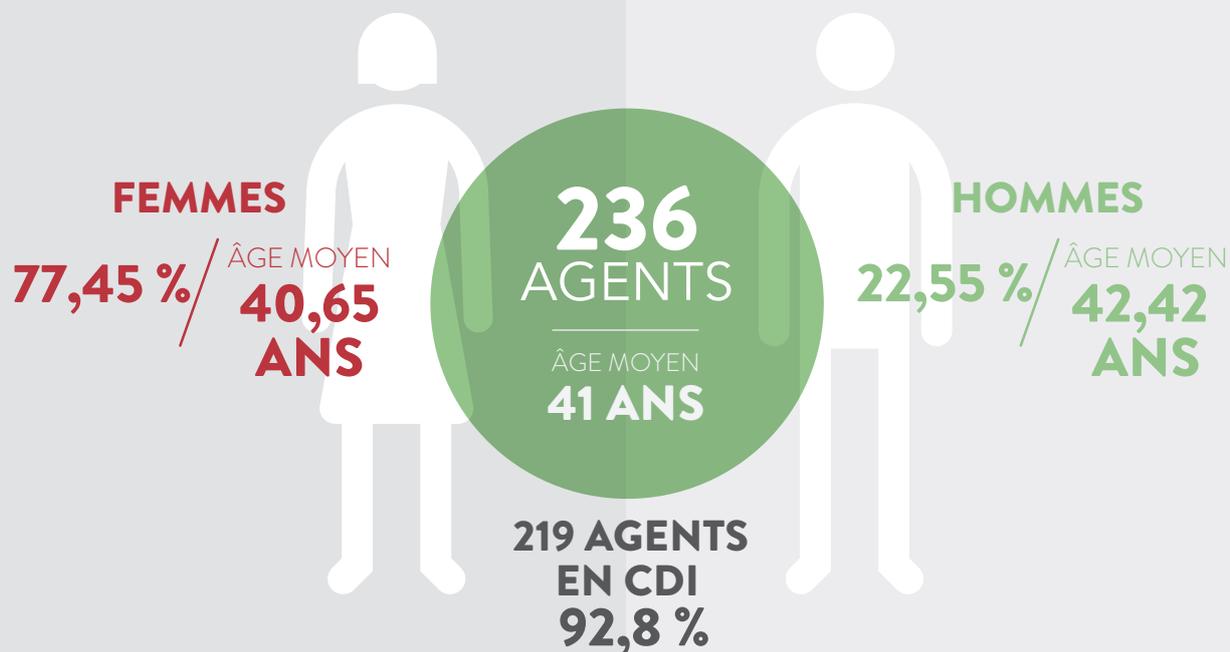


10 PREMIÈRES ENTREPRISES COTISANTES (EN MONTANTS)

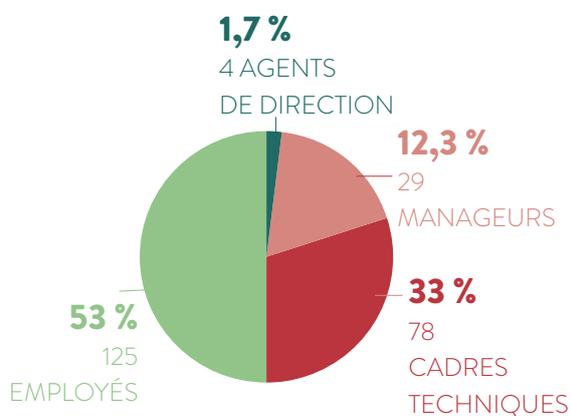
1	ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
2	ENEDIS
3	GRDF
4	RTE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ
5	ENGIE

6	GRTGAZ
7	COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE
8	CCAS
9	STORENGY
10	CIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

NOMBRE D'AGENTS ET ÂGES MOYEN



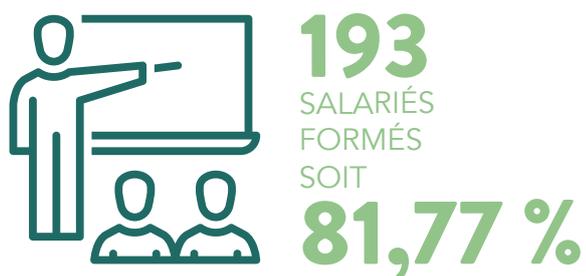
RÉPARTITION PAR TYPE D'EMPLOI



RÉPARTITION SIÈGE / ANTENNES



ACCÈS À LA FORMATION



TÉLÉTRAVAIL





Directeur de la publication
Bruno Negroni
Coordination
Service communication
Réalisation
Limbus Studio
Crédit photos
Adobe Stock
Impression
Handiprint
Parution mai 2020

ACCUEIL ASSURÉS

08 06 06 93 00

(service gratuit + prix de l'appel)
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

ACCUEIL PROFESSIONNELS DE SANTÉ

08 06 06 93 33

(service gratuit + prix de l'appel)
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

92011 NANTERRE CEDEX

Camieg.fr

Suivez-nous sur LinkedIn

